

JOURNÉE CITÉ SCOLAIRE VOLTAIRE DÉSERTE MARDI 16 AVRIL

Parents et enseignants unis

pour un service public d'éducation de qualité pour tous !

Mobilisation contre la loi Blanquer dite "pour une école de la confiance".

Mais comment faire confiance à un ensemble de lois et réformes qui prétend "élever le niveau général des élèves" et "promouvoir la justice sociale" mais qui tout au contraire va créer des conditions dramatiques d'enseignement de l'école à l'université?

La liste est longue, très longue :

Dès la maternelle, M. Blanquer veut inscrire dans la loi l'obligation de scolarisation à l'âge de trois ans. Quel intérêt lorsque l'on sait que 97% des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés sans attendre le CP ? L'intérêt, les écoles privées sous contrat le verront très rapidement... Les collectivités locales seraient alors obligées de financer désormais ces écoles privées à hauteur de 100 à 150 millions par an. Un beau cadeau pour le privé pour un impact purement symbolique (moins de 30 000 élèves concernés à la rentrée 2019).

- **En primaire et au collège**, des "établissements publics des savoirs fondamentaux" regroupant les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles environnantes pourraient voir le jour. Cela aboutirait à mettre les écoles primaires et maternelles sous la responsabilité du principal du collège de secteur et, à terme, des réductions de poste. Et à qui s'adresser alors pour parler de la scolarité de son enfant ?

- **Au collège et au lycée**, l'article 14 de ce projet de loi permettrait de confier des "missions d'enseignement" à des surveillants (AED), pour permettre à moindre coût de pallier le manque criant d'enseignants remplaçants... Dans le même temps, des postes d'enseignants titulaires sont supprimés (9 postes à Voltaire, et 2650 à l'échelle nationale, cette année), alors que la population scolaire doit augmenter dans les années à venir.

Concernant spécifiquement le lycée, voyons par exemple ce que cachent les formules officielles :

- "plus de choix pour les élèves?"

A la fin de la 2nde, les élèves choisiront trois spécialités. Aucun établissement ne propose toutes les spécialités. Le choix des spécialités est donc contraint selon l'établissement dans lequel on a été affecté. L'ouverture réelle d'une spécialité dépendra du nombre d'élèves qui voudront la suivre. Décisions opaques et comptables... en juin. Le suivi des spécialités rares ne sera en outre pas assuré pour tous.

- "créer plus de justice sociale"?

A Paris, Affelnet n'est pas remis en cause : les élèves n'intègrent pas nécessairement l'établissement de leur choix. Le mode d'affectation, essentiellement lié aux notes, entraîne de grandes disparités scolaires et sociales entre les lycées parisiens. Or, le Bac, diplôme national, deviendra local, et l'Etat a, cette année encore, refusé d'anonymiser l'établissement d'origine dans la plate-forme Parcoursup : vaudra-t-il mieux être titulaire d'un Bac sans mention sortant de Charlemagne ou d'un bac avec mention, mais obtenu dans un établissement moins côté de l'Est parisien ?

- "élever le niveau général"?

Avec la disparition des mathématiques du tronc commun, les lycéens choisiront entre un enseignement sélectif qui ne conviendra qu'aux meilleurs ou l'abandon des mathématiques dès la fin de la 2nde...

- "Le bac sera allégé"?

Les élèves de terminale passeront moins d'épreuves en juin mais ils seront constamment évalués par des épreuves locales pendant deux ans. Au total, le bac comportera 29 épreuves en moyenne contre 14 actuellement...

- "Les élèves seront mieux préparés à l'enseignement supérieur"?

Mais les élèves de seconde n'ont pas tous un choix arrêté concernant leurs études supérieures, et, à l'autre bout du parcours, l'enseignement supérieur n'a pas clairement défini quelles spécialités permettraient d'accéder à tel ou tel cursus universitaire.

Pour finir, M. Blanquer veut soumettre les professeurs à un "**devoir d'exemplarité**" pour restreindre leur droit d'expression. Il deviendra illégal d'informer les bénéficiaires du service public d'éducation (élèves et familles) de la réalité des faits... Et le tour sera joué !

En signe de protestation, les enseignants de la Cité scolaire Voltaire invitent les parents à n'envoyer leurs enfants ni au collège ni au lycée
le mardi 16 avril.

Un préavis de grève a été déposé pour les enseignants et les personnels pour ce même jour.

Comme motif d'absence, merci de noter "mobilisation contre la loi Blanquer".

Une telle journée de mobilisation a déjà eu lieu dans plusieurs collèges de l'Est parisien, parmi lesquels Colette-Besson, Jean-Baptiste-Clément, Françoise-Dolto, Flora-Tristan, Robert-Doisneau, sans compter nombre d'écoles mobilisées, en collaboration avec les associations de parents d'élèves, notamment la FCPE.

Une pétition pour réclamer le retrait immédiat du projet de loi pour une école de la confiance :

<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-retrait-imm%C3%A9diat-du-projet-de-loi-pour-une-%C3%A9cole-de-la-confiance>